TNI Programme Justice Agraire Document de travail









Saturnino M. Borras Jr., Jennifer Franco et Chunyu Wang Décembre 2012

Résumé

L'émergence des « cultures et produits flexibles » dans un régime agro-alimentaire international fluctuant et en transition, la montée des BRICS et pays à revenus intermédiaires ainsi que la revalorisation du rôle des États-nations forment un contexte critique pour l'accaparement des terres. Ces transformations globales, façonnées par et façonnant l'accaparement des terres contemporain, ont résulté en l'émergence d'interprétations divergentes quant à la signification de tels changements, complexifiant le tableau déjà alambiqué de la gouvernance. Une contestation politique tripartite au niveau global se dégage en vue de contrôler le caractère, le rythme et la trajectoire des discours, ainsi que les instruments et la pratique de gouvernance foncière. Ces tendances sont à savoir « réguler afin de faciliter », « réguler pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités » et « réguler en vue d'arrêter et faire reculer » l'accaparement des terres. Les trajectoires futures de l'accaparement des terres et de sa gouvernance seront déterminées en partie par l'équilibre des forces étatiques et sociales au sein de et entre ces trois tendances politiques. Étant donné que le processus est toujours globalement en cours, ce document de travail offre davantage une analyse préliminaire de domaines sous-explorés de recherche et souligne des pistes initiales de questionnement, qu'une argumentation complète basée sur des matériaux empiriques consistants.

Mots clés : accaparement des terres, acquisitions foncières à grande échelle, cultures flexibles, Directives sur la Gouvernance Foncière de la FAO.

Tendances politiques divergentes dans la gouvernance globale de l'accaparement des terres

Saturnino M. Borras Jr., Jennifer Franco et Chunyu Wang¹ Décembre 2012

Introduction : le contexte transformé de la gouvernance foncière globale

Des rapports sur l'accaparement des terres dans diverses régions du monde sont continuellement émis. Les médias, avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales demeurent les principales sources de ces rapports. Les estimations de l'ampleur de l'accaparement varient. Il n'existe pas de consensus quant à la quantité de terres qui a changé de mains ou sur les méthodes d'identification, de comptage et de quantification de l'accaparement des terres (voir Margulis 2013 et Mckeon 2013). En revanche, le fait qu'un accaparement soit en cours fait consensus, ce qui n'est pas négligeable (White et al. 2012). L'accaparement sévit en Afrique (Cotula 2012), mais aussi dans l'ex-Union soviétique et en Asie centrale (Visser et Spoor 2011), en Amérique latine (Borras, Franco, Kay, Gomez et Spoor 2012), et en Asie. Il se manifeste aujourd'hui d'au moins trois façons importantes. Les terres saisies comme facteur de production agricole pour l'alimentation humaine, animale, les agrocarburants ou autres matières industrielles sont probablement le type le plus commun. Ensuite, l'émergence de « l'accaparement vert » voit la mainmise sur les terres au nom de la protection de l'environnement (Fairhead, Leach et Sconnes 2012). Enfin, l'accaparement de l'eau est une autre dimension importante de l'accaparement des terres contemporain (Kay et Franco 2012; Mehta, van Veldwish et Franco 2012; Woodhouse 2012). Les deux derniers nécessitent l'accaparement des terres dans le but d'obtenir les ressources convoitées.

L'accaparement est partiellement lié à la montée de ce que nous appelons les « cultures et produits flexibles », c'est-à-dire les cultures et produits aux usages multiples et flexibles entre alimentation humaine, animale, carburants ou autres matériels industriels. Le maïs par exemple, qui est consommé frais, congelé ou en conserves; utilisé pour produire des

édulcorants industriels tels que le sirop à haute teneur en fructose; transformé en fourrage ou moulu pour l'éthanol, ensuite mélangé aux carburants conventionnels pour alimenter des véhicules, etc. Ces céréales sont cultivées dans les pays tropicaux et tempérés, ce qui contribue à l'essor de l'intérêt pour le foncier dans le Sud et le Nord. Étant donné qu'une seule céréale/matière couvre de multiples secteurs (alimentation humaine et animale, carburants ou autres produits industriels), espaces géographiques (Nord-Sud) ou catégories de pays (membres de l'OCDE ou non), les cultures et produits flexibles ont des conséquences sur la gouvernance globale. Les quatre cultures flexibles les plus populaires sont le maïs, l'huile de palme, le soja et la canne à sucre. L'augmentation de la production globale en termes de quantité et superficie exploitées a été significative au cours des cinquante dernières années, avec un accroissement renforcé depuis deux décennies. Beaucoup d'investissements fonciers à grande échelle sont situés dans le secteur des cultures et produits flexibles.

Un autre secteur dans lequel l'accaparement des terres est également impliqué est celui des plantations forestières industrielles à croissance rapide. Par plusieurs aspects ces dernières sont une « culture flexible », considérant que ce sont des arbres et forêts aux usages multiples et flexibles, dont l'émergence est traçable au même titre que les changements dans l'économie politique mondiale que ceux qui ont déclenché la montée des cultures flexibles. Les plantations d'arbres peuvent être utilisées pour l'extraction du bois à des fins industrielles, destinées en particulier aux BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). Mais la même plantation peut être employée pour anticiper une hausse possible dans le complexe des biocarburants basés sur le bois, tandis qu'en même temps elle peut être utilisée pour spéculer dans les programmes de compensation du carbone tels que le mécanisme REDD+ (Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des

1 Borras is Associate Professor at the International Institute of Social Studies (ISS) in The Hague, and a fellow of the Transnational Institute (TNI) and Food First (borras@iss.nl). Franco is coordinator of the Agrarian Justice Program of TNI (jennycfranco@tni.org). Borras and Franco are Adjunct Professors at the College of Humanities and Development (COHD) of China Agricultural University (CAU) in Beijing. Wang is a senior lecturer at COHD/CAU, and was a China Scholarship Council (CSC) post-doctoral fellow at ISS in The Hague (2011-12) when she carried out her research on land grabbing and the politics of the negotiations on the Voluntary Guidelines on Land Tenure in the UN Committee for Food Security (CFS) in Rome. We thank the three anonymous peer reviewers, Matias Margulis and Nora Mckeon for their very critical but helpful comments and suggestions on an earlier rough draft of this paper. Dr. Wang is the corresponding author: wangchyu@cau.edu.cn. This paper is forthcoming in the journal Globalizations, March 2013, special issue on 'global governance and land grabbing guest edited by Matias Margulis, Nora McKeon and Saturnino M. Borras Jr.

forêts). La dernière décennie a vu la montée en popularité de ce secteur, avec l'implication induite en termes d'utilisation des terres. Le secteur devrait se développer encore plus dans les temps à venir (voir Kroger 2012).

Il y a ainsi eu des changements significatifs dans le contexte politico-économique global qui a donné naissance aux produits agricoles flexibles (alimentaires ou non) associés avec l'actuel accaparement des terres. Le caractère de ces changements politique et économique est pertinent pour la compréhension de la gouvernance mondiale de l'accaparement des terres.

Le phénomène de l'accaparement a forcé certains gouvernements nationaux à adopter des lois et des politiques en vue de réglementer les transactions foncières, avec des résultats initiaux variés. Par exemple, plusieurs pays sudaméricains ont tenté d'interdire ou de contrôler la mainmise par des étrangers sur la propriété foncière; cependant, c'est dans cette même partie de l'Amérique latine que les transactions foncières à grande échelle restent très répandues (Wilkinson et al. 2012, Murmis et Murmis 2012, Perrone 2013, Urioste 2012, Borras et al. 2012). En raison de la dimension internationale de l'accaparement des terres. il y a eu une pression grandissante pour des instruments de gouvernance *globaux* s'attaquant à la question. Les initiatives se sont multipliées, allant des mécanismes d'autorégulation des corporations autour de «codes de conduite » (voir von Braun et Meinzen-Dick 2009; mais voir Borras et Franco 2010 pour une critique initiale) à des mesures (inter) gouvernementales, telles que les Directives de la FAO pour la Gouvernance des Régimes Fonciers applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts adoptées le 11 mai 2012 (FAO 2012).

Les divers États et acteurs sociaux perçoivent différemment l'accaparement des terres. Certains le voient comme une opportunité, d'autres comme une menace. Ceci a entraîné ce que nous identifions comme trois tendances politiques divergentes parmi les acteurs étatiques et non-étatiques concernant la gouvernance globale de l'accaparement : la première est réguler afin de faciliter les transactions foncières, la seconde est réguler pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités des transactions foncières et la troisième est réguler en vue d'arrêter et faire reculer les transactions foncières.

Ce document offre une analyse *préliminaire* abordant les éléments clés des mutations du contexte politico-économique mondial de l'accaparement des terres, dont les cultures flexibles, la transition du régime agro-alimentaire, le rôle de l'État ainsi que la montée des trois tendances politiques divergentes pour la gouvernance foncière mondiale. Il cartographie des domaines sous-explorés de recherche

soulignant des pistes initiales de conceptualisation et de questionnement concernant l'accaparement des terres, au lieu de présenter une argumentation complète basée sur des matériaux empiriques consistants. Le reste du document se divise en deux sections : une discussion sur le contexte global changeant pour la gouvernance, et une analyse des trois tendances politiques divergentes. Il se termine par une brève conclusion.

Transition du régime agroalimentaire, cultures flexibles, et le rôle des États

L'évolution récente du contexte mondial autour de l'accaparement des terres a rendu les instruments existants de gouvernance internationale tels que ceux de la FAO (Directives sur la Gouvernance Foncière), du Conseil des Droits de l'Homme (conventions sur les droits de l'homme), de l'Organisation Internationale du Travail, ou autres (voir Edelman et Carwil 2011, Monsalve 2013, Sawyer et Gomez 2008), y compris les mécanismes d'autorégulation des corporations, certes utiles dans les débats contemporains autour de l'accaparement, mais néanmoins limités. Il est important d'examiner ces instruments de gouvernance internationale, et leurs implications pour la gouvernance mondiale de l'accaparement des terres dans le contexte des conditions et tendances structurelles et institutionnelles préexistantes, dont la transition actuelle vers un régime agro-alimentaire « polycentrique », la montée des cultures et produits flexibles et le rôle (changeant) des États.

Une transition limpide vers un régime agro-alimentaire polycentrique?

La notion de régime agro-alimentaire est un puissant outil analytique développé par Harriet Friedmann et Philip McMichael (1989). Un régime agro-alimentaire international est un ensemble de règles formelles et informelles incorporées dans le développement du capitalisme mondial qui gouvernent la production, distribution et consommation alimentaire à l'échelle globale. C'est un vaste concept couvrant un large éventail de questions. Aux fins du présent document, nous nous intéressons seulement à l'aspect du rôle de l'État en matière d'établissement des règles dans l'implantation du régime agro-alimentaire.

De la perspective des détenteurs du pouvoir institutionnel, le premier régime agro-alimentaire répertorié est celui ancré par l'empire britannique à partir des années 1870 et qui a duré jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale. L'alimentation s'insérait dans le développement du capitalisme mondial à travers le système des économies coloniales produisant grâce à une agriculture intensive des

céréales et de la viande bon marché, par la suite exportées vers les centres capitalistes en Europe, pour nourrir les classes ouvrières. Le second régime agro-alimentaire, qui a débuté dans les années 1930 et a duré jusqu'au début des années 1970, s'articulait autour des États-Unis. L'agriculture chimique et mécanisée américaine produisait des excédents alimentaires qui étaient délestés dans les pays en développement à travers l'aide alimentaire, nourrissant en partie les classes ouvrières de ces pays avec de la nourriture au rabais (McMichael 2009). Il n'y a pas de consensus parmi les principaux chercheurs concernant l'existence d'un troisième régime, et si oui sur ses caractéristiques ou son ancrage institutionnel et politique. Cependant, la tendance est à affirmer que les corporations transnationales (TNCs) dominent le régime, dans un contexte néolibéral (McMichael 2012).

Depuis peu, on peut observer l'émergence de nouveaux acteurs souhaitant prendre le pouvoir sur la réorganisation des règles internationales qui régissent la production, distribution et consommation alimentaires et autres produits connexes, l'intégrant dans la reconfiguration en cours des principaux centres mondiaux du capital. Ces puissants acteurs semblent rechercher un « changement de régime ». Les BRICS, certains pays à revenus intermédiaires (PRI) ou de l'OCDE (la Corée du Sud par exemple) ainsi que les États du Golfe jouent un rôle clé (voir McMichael 2012, Margulis et Porter, 2013, Woertz, 2013, Lee et Muller 2012). L'inclinaison est à l'augmentation de la part de ces pays dans la production, la distribution et la consommation d'aliments et autres produits connexes. Pendant ce temps, d'autres PRI montant en puissance, tels que l'Argentine, le Chili, le Mexique, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, le Vietnam, entre autres, ont affiché des orientations similaires, avec leur part dans la production, distribution et consommation de ces produits s'accroissant. Cela signifie que les BRICS, collectivement, ne sont plus seulement de massifs importateurs/consommateurs, mais également conjointement d'importants producteurs. Dans ce processus, les gouvernements de ces pays semblent essayer de refaçonner les règles internationales pour la production, distribution et consommation alimentaire ou autres produits connexes. Beaucoup de ces pays tentent de réduire leur dépendance pour leur sécurité alimentaire vis-à-vis des puissants États D'Atlantique du Nord (via les TNCs). Ces dernières ne semblent plus en mesure non plus de démontrer leur capacité à continuer d'exercer un contrôle hégémonique sur le régime agro-alimentaire. Ainsi, l'on peut observer un nombre croissant de cas où les challengers au régime tentent de sécuriser leur emprise sur la production alimentaire ou autres produits alimentaires en prenant pied dans des régions éloignées (McMichael 2012; voir aussi Akram Lodhi 2012).

Cela ne signifie pas pour autant que l'émergence de challengers au sein du régime agro-alimentaire contrôlé par l'Atlantique du Nord ait marginalisé les détenteurs traditionnels du pouvoir. L'Europe et les États-Unis restent les principaux acteurs dans les systèmes alimentaires mondiaux et dans la dynamique de l'élaboration des règles du régime. Surtout à la lumière de la financiarisation de la production (agricole), le capital financier basé en Atlantique du Nord a été de en plus impliqué dans les transactions foncières. La transition limpide vers ce qui semble être un régime polycentrique nous met en garde soit de rester fixés sur les pouvoirs impérialistes traditionnels, soit d'être trop focalisés sur les nouveaux décideurs des règles du régime (la Chine en particulier).

Il n'est pas encore déterminé si ces changements vont conduire à un régime complet et stable, bien que la transformation soit dynamique et fluide pour le moment. La souplesse du processus, ainsi que le caractère pluriel, varié et distinct des nouveaux acteurs ont fait de la gouvernance mondiale un exercice plus compliqué que par le passé. Par exemple, comment rendre responsables les fonds de pension basés aux États-Unis des conséquences de leurs investissements fonciers? Les organisations de la société civile (OSC) et leurs campagnes transnationales ont été névralgiques dans les interactions entre État et société à propos de la gouvernance globale. Cependant, historiquement, ces dernières étaient utilisées pour interagir avec les institutions internationales dominées par l'Atlantique du Nord et autres principaux pays de l'OCDE. Comment vontelles interférer avec les nouveaux acteurs tels que la Chine, l'Inde, les pays du Golfe, le Vietnam, etc. qui ne sont pas des joueurs coutumiers de l'arène transnationale des interactions entre État et société civile, et avec lesquels il n'y a pas de canaux et modes d'interactions préexistants?

Une analyse initiale du terrain politique international indique qu'il n'y a pas de réponse à ces questions à disposition pour les militants des OSC, acteurs importants dans la scène de la gouvernance mondiale². D'après notre expérience, les OSC s'efforcent de relier les pays et les corporations de l'Atlantique du Nord à l'accaparement des terres, mais trouvent moins de cas qui les lient directement en comparaison de ceux impliquant la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Brésil, l'Afrique du Sud et les pays du Golfe. Il y a trois thèmes cruciaux potentiellement importants pour connecter, directement et indirectement, les États et corporations de l'Atlantique du Nord à l'accaparement des terres : (i) la politique nord-américaine et européenne en termes de biocarburants, (ii) la financiarisation de l'agriculture contenant du capital financier en provenance de et/ou basé dans cette région, et (iii) l'accaparement vert lié aux politiques internationales d'atténuation des changements climatiques (séquestration du carbone, etc.) négociées ou influencées par l'Atlantique du Nord (Fairhead et al. 2012). Les interactions (inter)nationales autour de l'accaparement entre État et société civile engageant les principaux acteurs traditionnels sont susceptibles de tourner autour de ces sous-thèmes.

L'émergence des pays du BRICS, du Golfe et certains PRI comme des acteurs clés dans les dynamiques d'établissement des règles du régime agro-alimentaire ont toutefois rendu le répertoire traditionnel des campagnes internationales des OSC inadéquat à bien des égards, en partie parce qu'il n'y a de pas de canaux et règles institutionnelles d'interactions existants. C'est à double sens : les OSC ne savent pas comment faire face à des États comme les pays du Golfe, et vice versa. Comme Woertz (2013) l'explique, « les pays du Golfe sont mal préparés pour s'engager avec [les OSC] ». Cette situation est susceptible de rendre les espaces institutionnels multilatéraux tels que les Nations-Unies ou les organismes inter-gouvernementaux régionaux comme l'Union Africaine et l'ASEAN encore plus pertinents pour les campagnes des OSC (voir McKeon 2010 et 2013). Ceci est partiellement démontré par l'intérêt et l'engagement des OSC dans le processus des Directives sur la Gouvernance Foncière emmené par le Comité pour la Sécurité Alimentaire de la FAO (se reporter à la discussion par McKeon 2013, sur les dynamiques autour du processus de négociations de ces directives). Quant à savoir si ces espaces seront suffisants et appropriés pour faire face à l'accaparement des terres, ceci est une autre question qui exige une investigation empirique méticuleuse.

La montée des cultures et produits flexibles

Les pays du BRICS prennent une part croissante et importante dans la production mondiale de quatre des cultures flexibles (voir figure 1). En additionnant la part de PRI tels que

l'Indonésie et la Malaisie, cet agrégat représente alors la part majoritaire de la production mondiale d'huile de palme. Les pays du BRICS ont de grandes économies – qui abritent 43% de la population mondiale et 26,3% de la superficie agricole totale (FAOSTAT 2010) – et en tant que tels, constituent des marchés importants pour les cultures et produits flexibles, comme le montrent les importations représentées dans la figure 2. Certains PRI sont aussi des producteurs et exportateurs majeurs de cultures et produits flexibles, par exemple l'Argentine pour le soja, la Malaisie et l'Indonésie pour l'huile de palme, le Vietnam pour les arbres à croissance rapide, etc. Une tendance à surveiller est l'augmentation du commerce de cultures et produits flexibles *intra* BRICS/PRI, et ses implications sur les transformations agraires globales en général.

La hausse des cultures et des produits flexibles a des implications profondes et complexes sur la gouvernance mondiale. D'une part, il y a un brouillage des frontières et instruments de gouvernance sectoriels. Les mécanismes de gouvernance transnationale sont généralement structurés par secteur ou par thème, à savoir, alimentation humaine ou animale, énergie/carburant, foresterie, stratégies d'atténuation des changements climatiques, ainsi de suite. Comment devrait-on par exemple classer le soja, qui tombe dans les trois catégories d'alimentation humaine, alimentation animale et l'énergie/ carburant, et quelles sont les règles sectorielles applicables? Comment peut-on classer l'huile de palme qui tombe sous les catégories d'alimentation, de carburant, des produits industriels, et quelles règles sectorielles sont applicables? En conséquence, ceci complique la formulation d'une thématique ou campagne politique particulière, spécialement pour les organisations de la société civile. Cela fragmente l'espace politique et rend les campagnes ciblées plus difficiles.

Comme mentionné précédemment, lorsqu'une OSC lance une campagne en faveur d'une régulation des biocarburants liés à l'huile de palme, il est facile pour l'industrie de prétendre

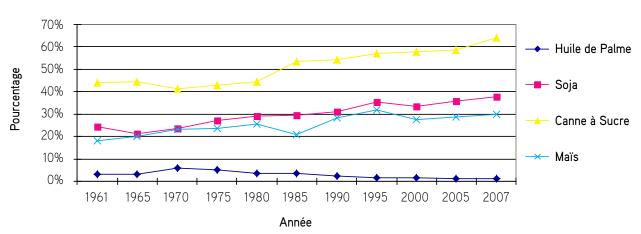


Figure 1 Part des BRICS dans la production de certaines cultures flexibles, en pourcentage du total mondial

Source: FAO Statistics (FAOSTAT)

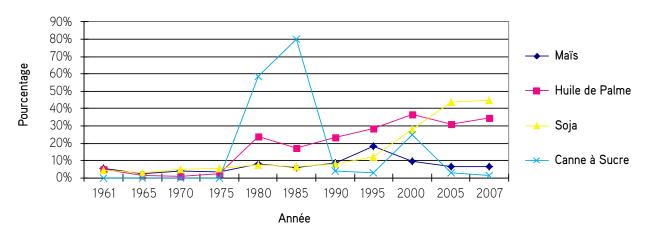


Figure 2 Part des BRICS dans l'importation de certaines cultures flexibles, en pourcentage du total mondial

* L'importation en canne à sucre est faible en raison du fait que le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud sont eux-mêmes des producteurs importants.

Source: FAO Statistics (FAOSTAT)

que leur récolte d'huile de palme n'a rien à avoir avec les biocarburants et est destinée à des fins alimentaires (huile de cuisine) ou industrielles (shampoing par exemple), ainsi qu'en témoigne l'habituel débat autour de l'huile de palme indonésienne (White et Dasgupta 2010). En effet, bien que l'expansion des plantations d'huile de palme a été suscitée par le développement du marché des biocarburants dans l'Union Européenne (McCarthy 2010), la production immédiate en Indonésie reste principalement pour des marchés autres que celui des biocarburants. Par conséquent, cela affaiblit les campagnes de nombreuses OSC utilisant les biocarburants comment point d'ancrage³.

Ceci est d'autant plus compliqué lorsque nous étendons le sujet aux « changements indirects d'utilisation des terres » (l'acronyme ILUC dans sa version anglaise) dans un contexte mondial. Lorsqu'en Europe le colza, précédemment utilisé pour l'industrie agroalimentaire, a été converti en matières premières pour la production domestique de biodiesel, un substitut à l'utilisation précédente était nécessaire: l'importation d'huile de palme en provenance d'Asie (Franco et al. 2010). Il devient plus difficile pour les OSC de cerner directement l'huile de palme importée pour l'agroalimentaire de celle liée aux biocarburants (voir Fortin et Richardson 2013). Cette complexité se retrouve similairement dans d'autres cultures/produits flexibles : maïs, soja, canne à sucre et arbres industriels.

Une des implications des cultures flexibles est la complexité qui en découle pour la compréhension de l'accaparement des terres. Les observateurs tendent à simplifier les données sur l'accaparement des terres et les contextes de ce phénomène. Un exemple est l'affirmation par l'International Land Coalition (ILC) que 60% des terres saisies sont consacrées

aux biocarburants (ILC, 2011a). Une telle lecture inexacte peut par inadvertance donner lieu à des propositions et formulations problématiques de réformes et demandes dans les campagnes politiques transnationales. La complexité peut être amenée encore un cran au-dessus lorsque sont incorporés les arbres et forêts flexibles, avec les différentes possibilités qu'ils contiennent: les forêts sont capturées et certaines sont plantées avec des arbres à croissance rapide; lorsque le marché de la construction est bien développé, les plantations fournissent et vendent des produits dérivés du bois; si requis, les plantations peuvent fournir des matières premières pour les biocarburants; lorsque des contrats REDD+ sont objets de spéculation, les plantations peuvent être converties en site de conservation dans le cadre de compensations transfrontalières de carbone.

Le rôle clé des États

Dans notre analyse des divers cas d'accaparement des terres, nous observons que les États sont systématiquement engagés dans des politiques et initiatives visant à capturer les soi-disant « terres marginales »pour les investissements à grande échelle. Le rôle de l'État dans la facilitation de ces investissements fonciers inclut une combinaison de certains ou tous des éléments suivants : (i) « l'invention/la justification » de la nécessité de ces investissements fonciers à grande échelle, (ii) « la définition, reclassification et quantification » de ce qui est considéré comme terres « marginales, sous-utilisées et vide », (iii) « l'identification » de ces types particuliers de terres, (iv) « l'acquisition/l'appropriation » de ces terres, et (v) la « réaffectation/mise à disposition » de ces terres aux investisseurs. Seuls les États ont l'autorité absolue pour mener à bien ces étapes juridiques et administratives

³ Nous remercions un des critiques pour nous avoir suggéré de rendre notre argumentation sur ce point plus précise.

cruciales pour la facilitation des transactions foncières. La plupart de ces terres sont sous le contrôle juridique, administratif et militaire des États. Dans certains cas, la coercition et la violence ont accompagné les efforts étatiques de territorialisation, application de sa souveraineté et autorité, ainsi que la promotion de l'accumulation du capital privé (Grajales 2011).

En prenant du recul et regardant la situation dans son ensemble, émergent trois domaines d'action étatique distincts mais interconnectés qui permettent aux États de faciliter l'accaparement des terres, à savoir, (i) le processus étatique de simplification, (ii) l'affirmation de l'autorité et la souveraineté territoriale, (iii) la coercition à travers la police et la force (para)militaire pour imposer des normes, étendre la territorialisation et servir d'intermédiaire pour l'accumulation du capital privé. Tout d'abord, afin d'administrer et gouverner, les États s'engagent dans une dynamique de simplification pour rendre les processus sociaux complexes accessibles à l'action étatique. La création de cadastres, registres fonciers et titres sont des tentatives de simplification des relations sociales foncières qui seraient autrement trop complexes pour l'administration étatique (Scott 1998). Cela exige de la part de l'État le pouvoir officiel d'enregistrement des relations foncières et de (re)classification des terres. Ceci nous ramène à la notion de « terres disponibles, marginales et vides ». La tendance dans le discours de l'État autour de l'accaparement des terres semble être que si la terre n'est pas formellement privatisée, alors elle appartient à l'État; si le recensement ne montre pas d'implantations formelles, alors ces terres sont vides; si le recensement officiel ne témoigne pas d'une production agricole significative, alors ces terres sont sous-utilisées. Ensuite, au-delà des bénéfices économiques de l'investissement, les transactions foncières sont considérées comme une part essentielle du processus de construction de l'État, où sa souveraineté et son autorité sont étendues à des espaces précédemment « non-étatiques » (Scott 1998). Enfin, certaines des transactions foncières dans diverses régions du monde ont été accompagnées par la coercition et la violence, en général avec l'usage de la police et des (para)militaires pour imposer le projet de simplification ou le processus de construction étatique (voir, par exemple, Grajales 2011 sur la Colombie, Woods 2011 sur la Birmanie; Peluso et Lund 2011 plus généralement).

Ce rôle à trois niveaux de l'État dans les transactions foncières est réalisé dans une large mesure au nom des classes dominantes du capital, étranger ou domestique. Cependant, comme Fox (1993) l'explique, le soutien de l'État dans le processus d'accumulation du capital est toujours parallèlement accompagné de la nécessité de maintenir un niveau minimum de légitimité politique. Cela rend l'accumulation de capitaux et la légitimité politique intrinsèquement interdépendantes et contradictoires, remplies de tensions, inégales et contestées à travers le temps et l'espace. Le rôle

crucial des États dans l'accaparement des terres a rendu compliquées les tentatives de gouvernance internationale de l'accaparement. Cela sera un défi pour les institutions intergouvernementales de rendre les gouvernements nationaux responsables devant les normes internationales. Ceci est doublement ardu dans un contexte marqué par une situation « à accaparés, accapareurs et demi de terres », c'est-à-dire de pays dans lequel un accaparement se produit, mais d'où certains accapareurs sévissant dans d'autres pays peuvent également provenir. Le Brésil est un bon exemple. L'État brésilien a rapidement réglementé la propriété étrangère des terres au Brésil, en réponse à un sentiment populaire anti-accaparement, mais en même temps il soutient activement les compagnies brésiliennes conduisant des accaparements dans d'autres pays tels que la Bolivie, le Paraguay et le Mozambique (Wilkinson et al. 2012, Sauer et Leite 2012, Galeano 2012, Urioste 2012)

En bref, la montée des cultures et produits flexibles au sein d'une transition limpide et en cours du régime agroalimentaire, l'essor des BRICS et PRI, ainsi que le rôle revalorisé des États centraux forment un contexte décisif pour l'accaparement des terres. Alors que certains voient cette restructuration mondiale comme une opportunité, d'autres la perçoivent comme une menace. Ceci a conduit à l'apparition de trois tendances politiques, chacune d'entre elles cherchant à influencer la nature, le rythme et la trajectoire de la gouvernance globale. Nous examinons ces trois tendances en détails dans la section suivante.

Tendances divergentes dans la gouvernance globale des transactions foncières

Il est difficile de trouver aujourd'hui des individus ou des institutions engagées dans la question de l'accaparement des terres qui ne soulèvent pas la problématique de la gouvernance (pour une discussion définissant la gouvernance globale, voir Margulis 2013 et McKeon 2013). Beaucoup des thématiques actuellement en contention autour de l'accaparement sont en fait liées à la gouvernance, telles qu'entre autres la recommandation précoce de l'IFPRI pour des « codes de conduites » (Braun et Meinzen-Dick 2009), les principes de la Banque Mondiale pour un investissement responsable dans l'agriculture (PRAI), les Directives de la FAO sur la Gouvernance Foncière, la recommandation en faveur de la transparence des transactions foncières et de la consultation des communautés (Vermeulen et Cotula 2010), les questions autour du contenu des contrats de transactions foncières (Cotula 2011), le plaidoyer pour un ensemble de principes minimaux liés aux droit humains (de Schutter 2011; Künnemann et Monsalve 2013), l'appel de la Via Campesina et ses alliés à stopper l'accaparement des terres (Via Campesina 2012). Il y a une pluralité d'initiatives et de

positions sur la question de la gouvernance de l'accaparement des terres. Les différences entre ces positions peuvent être importantes, leurs implications politiques encore plus.

Examinant attentivement la littérature émergente sur l'accaparement des terres (c'est-à-dire le matériel universitaire, politiques et des militants des OSC) ainsi qu'observant les différents processus politiques et institutionnels en cours⁴, nous sommes parvenus à l'observation initiale que la dynamique de (re)positionnement des nombreux acteurs (inter) étatiques ainsi que non-étatiques en matière de gouvernance transnationale de l'accaparement des terres se répartit en trois tendances politiques discernables. Ces tendances ne sont pas nettement définie ou fixes, d'où l'appellation de tendance, et chacune est de plus sujette à des variations internes. Les trois tendances sont (a) réguler afin de faciliter les transactions foncières, (b) réguler pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités et (c) réguler en vue d'arrêter et faire reculer l'accaparement des terres. Ces trois tendances tirent leur origine de l'alignement récent des forces sur au moins deux fronts agraires importants. Le premier s'articulait autour des contestations politiques des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans les années 1990. Nous avons pu constater plus ou moins le même type de groupements politiques et trajectoires: les anti-OMC dirigés par La Via Campesina, les pro-OMC dirigés par les idéologues néo-libéraux, et enfin un large groupe quelque part entre les deux, certains plus proches des seconds tandis que d'autres des premiers, comme la maintenant défunte Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA). Cela a été examiné par Desmarais (2007) et par Borras, Edelman et Kay (2008). Le second front est le réalignement en cours des forces sociales au sein de divers mouvements agraires. Holt-Gimenez et Shattuck (2011) ont étudié les différents groupes et trajectoires politiques de ces mouvements, et ont identifié plus ou moins les mêmes trois grandes trajectoires ainsi que des nuances au sein de chaque camp, comme celles entre la justice alimentaire et les mouvements de souveraineté alimentaire. Plus largement, ces contestations politiques sont des extensions de luttes idéologiques autour de la notion de «développement», et comme tel se rapportent à des débats historiques pertinents en fonction de la discipline académique particulière de chacun.

Pour en revenir à nos trois tendances politiques: ces trajectoires sont à leur tour intégrées dans le contexte mondial en pleine évolution discuté ci-dessus: la montée des BRICS et PRI, la hausse des cultures/produits flexibles et le repositionnement des États nationaux. Les bases idéologiques et politiques sous-jacentes à ces positions sont nettement démarquées.

Réguler afin de faciliter les transactions foncières

Le premier courant est fondé sur la conviction que l'intérêt renoué dans les transactions foncières à grande échelle est un phénomène souhaitable étant donné que les États et le secteur privé s'intéressent (de nouveau) au foncier (Deininger 2011). La base fondamentale de cette vision est l'hypothèse qu'il existe des terres vides et marginales dans le monde, estimées à quelque part entre 445 millions et 1,7 milliard d'hectares, qui peuvent être utilisées afin d'endiguer les multiples crises alimentaires, énergétiques, financières et climatiques (World Bank 2010). Les résultats positifs anticipés des transactions foncières peuvent être atteints lorsque ces dernières sont menées correctement. On peut supposer qu'une partie de l'excitation de ce camp est la montée des cultures flexibles (souvent aussi appelées « cultures à forte valeur ajoutée ») qui suscite à son tour l'intérêt des investisseurs. Le caractère de la gouvernance, dans ce cas-ci, découle de deux assomptions primordiales au néo-classicisme et néo-institutionnalisme économique : des droits de propriété clairement définis et le libre fonctionnement des forces du marché (Deininger 2011). Juergen Voegele, directeur au Département du Développement Rural et Agricole de la Banque Mondiale a expliqué que

« [Q]uand bien faite, l'agriculture de grande échelle peut offrir des opportunités pour les pays pauvres ayant de vastes secteurs agricoles ainsi que d'amples dotations en terres. Pour tirer le meilleur parti de ces possibilités, cependant, ces pays ont besoin de mieux garantir les droits fonciers locaux et d'améliorer la gouvernance foncière. Adopter une approche relationnelle ouverte et dynamique avec les investisseurs est également nécessaire pour s'assurer que l'investissement contribue aux objectifs plus larges de développement » (World Bank 2010 : xv).

La gouvernance a tendance à être considérée d'un point de vue administratif et technique, comme par exemple davantage de titres fonciers, moins chers et plus transparents. Le concept de transaction foncière transparente s'appuie principalement sur les préoccupations des économistes de l'establishment à propos de l'efficacité et du libre fonctionnement des forces du marché. D'où leur appel au renforcement des droits de propriété, des normes environnementales et du travail, une plus grande consultation des communautés et l'utilisation de certains instruments de gouvernance internationale tels que les mécanismes de transparence dans les transactions foncières (par exemple le consentement libre, préalable et éclairé, ou FPIC dans son acronyme anglais) (Deininger 2011). Ceci est destiné à faciliter, par un contexte institutionnel efficace, l'accumulation du capital.

⁴ Au cours des 4 dernières années, les auteurs ont participé au processus du Comité pour la Sécurité Alimentaire des Nations-Unies, à divers activités d'organisations de la société civile autour de l'accaparement des terres et ont discuté avec plusieurs représentants officiels de gouvernements nationaux, ce faisant amassant des informations importantes qui leur ont permis en retour d'élaborer leurs trois tendances politiques divergentes.

Cette discussion sur le contexte institutionnel se rejoint avec celle évoquée ci-dessus sur l'évolution du rôle de l'État. Ici, les économistes conventionnels qui d'ordinaire évitent d'avoir l'État présent dans le tableau, en appellent à ce dernier pour faciliter l'identification, la quantification, l'acquisition et mise à disposition des terres soi-disant marginales et disponibles. D'une certaine manière, cette tendance est stratégique : dans l'ensemble, le renouvellement de l'investissement foncier à grande échelle est positif, et lorsqu'éventuellement certains dommages collatéraux se produisent, le déploiement d'une variété d'instruments de « bonne » gouvernance peut tactiquement y remédier.

Réguler pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités

La seconde tendance, proposant une régulation visant à atténuer les impacts négatifs tout en exploitant les opportunités se fonde sur la double hypothèse de la « fatalité » des transactions foncières à grande échelle et « l'impossibilité » des politiques de développement rural et redistribution des terres à promouvoir un modèle basé sur la petite agriculture. Ce type d'argumentation présuppose « l'inévitabilité » de l'accaparement, selon l'argument « le génie est sorti de la bouteille ». La base et justification de cette position « triple gagnante » sont capturées dans l'explication fournie par l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) à Washington qu' « en raison de l'urgente nécessité d'un plus grand développement dans les zones rurales et considérant l'incapacité financière des gouvernements des pays en développement d'assurer l'apport nécessaire de capital, les acquisitions foncières à grande échelle peuvent être considérées comme une opportunité pour un investissement accru dans l'agriculture » (von Braun et Meinzen-Dick 2009: 2). Cette tendance gravite aussi autour du narratif selon lequel les transactions foncières sont une évolution relativement positive dans le contexte de la négligence étatique des secteurs ruraux. La clé de cette position est l'idée de relier les petits agriculteurs au secteur industriel. Ce point de vue est illustré dans la position politique de la FIPA (publié avant sa dissolution en octobre 2010) sur les biocarburants et les débats liés à l'utilisation des terres :

« La production d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale demeure primordiale pour les agriculteurs de la FIPA; toutefois, les biocombustibles constituent un nouveau débouché commercial, permettent de diversifier les risques et favorisent le développement rural... Depuis quelque temps, les biocombustibles sont accusés d'être responsables de la flambée des prix des denrées alimentaires. De nombreux facteurs sont à l'origine du renchérissement des denrées alimentaires, y compris les pénuries du côté de

l'offre dues à des conditions climatiques défavorables... La proportion à l'échelle mondiale des terres agricoles qui ont été détournées vers la production de biocombustibles est très faible: 1 pour cent au Brésil, 1 pour cent en Europe, 4 pour cent aux États-Unis d'Amérique, aussi cette production n'est-elle qu'un facteur marginal dans la hausse des prix alimentaires. Il est important, pour une communauté agricole longtemps pénalisée par de faibles revenus, de balayer ces idées fausses au sujet des biocombustibles. Les bioénergies offrent une bonne occasion pour relancer les économies rurales et réduire la pauvreté, à condition toutefois que leur production respecte des critères de durabilité. La production durable de biocombustibles de la part de petits exploitants ne constitue pas une menace pour la production vivrière, mais au contraire une chance d'améliorer la rentabilité de leurs activités et de revitaliser les communautés rurales » (FIPA, citée dans FAO 2008 : 125).

Cette tendance déploie aussi un certain nombre d'instruments internationaux de gouvernance pour supporter sa position : des droits de propriété renforcés pour protéger les droits fonciers des populations locales, des normes environnementales et du travail, des consultations plus importantes avec les communautés, et plus particulièrement l'utilisation de mécanismes de transparence comme le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Cependant, contrairement au premier courant qui instrumentalise stratégiquement ces outils afin de favoriser les transactions foncières, la seconde tendance les fonde sur d'autres considérations tactiques. à savoir atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités. Les positions politiques et rapports réguliers d'Oxfam en témoignent (voir, par exemple, Oxfam 2011, Oxfam 2012). Les mêmes opportunités et risques portés par les cultures flexibles, évoqués précédemment, sont explicitement et implicitement présents dans les calculs des OSC militant au sein de cette tendance. Une fois de plus, la discussion sur la régulation selon cette tendance politique ramène à l'évolution du rôle de l'État. Il est clair ici que le rôle de l'État est identifié comme un élément clé en termes d'atténuation des risques et exploitation des opportunités : faire respecter les règles qui empêchent les personnes d'être expulsées de leurs terres, veiller à la création des emplois promis, et ainsi de suite. Cette tendance est engagée dans des normes globales et « pratiques optimales » afin de fournir des repères pour ce que les États devraient faire.

Les groupes et individus de cette deuxième tendance sont inspirés et mobilisés autour de l'urgence « ici et maintenant » de la situation dans de nombreux endroits nécessitant des solutions concrètes immédiates. Ainsi, contrairement à ce qui semble être une réflexion plus stratégique sous-tendant la première tendance, ce second courant est davantage

tactique : il est principalement préoccupé par ce qui se passe maintenant et ce qui peut être fait pour protéger les pauvres.

Réguler en vue d'arrêter et faire reculer

La troisième tendance s'articule autour de la position « réguler en vue d'arrêter et faire reculer l'accaparement des terres ». Ce courant est assis sur la conviction fondamentale que l'expansion contemporaine de la production de denrées alimentaires, d'agrocarburants et autres matières premières agricoles n'est pas véritablement conçue pour résoudre la faim, la pauvreté et la dégradation de l'environnement dans le monde, mais pour renforcer l'accumulation de capitaux et répondre à la faim insatiable de profits des corporations. Pour ce camp, ce processus d'accumulation du capital favorise un modèle de développement basé sur des plantations industrielles à grande échelle en monocultures et dépendantes des énergies fossiles, qui expulsent les populations de leurs terres et dégradent l'environnement. Le point de départ est une position anticapitaliste, souvent associée à une dimension anti-impérialiste et anti-coloniale. Cette tendance voit la montée des cultures flexibles comme une « menace ». La Via Campesina, le mouvement agraire transnational, contrastant vivement avec la position de la FIPA sur les biocarburants, a déclaré

« L'actuelle vaque massive d'investissements dans la production d'énergie issue de la culture et de la transformation industrielles de matières premières végétales comme le maïs, le soja, l'huile de palme, la canne à sucre, l'huile de colza, etc. ne résoudra ni la crise climatique, ni la crise énergétique. Elle aura des conséquences sociales et environnementales désastreuses, en créant une nouvelle menace très sérieuse pour la production alimentaire des petits paysans et la réalisation de la souveraineté alimentaire de la population mondiale. On affirme que les agro-carburants aideront à lutter contre le changement climatique. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Si nous prenons en considération l'ensemble du cycle de production, de transformation et de distribution des agro-carburants, ils ne produisent pas moins de gaz à effet de serre que les carburants fossiles, à quelques exceptions près. Pourtant, les impacts sociaux et environnementaux du développement des agro-carburants vont être dévastateurs... [Ils] expulsent des familles de leurs terres. On estime que cinq millions de paysans ont été expulsés de leurs terres au profit des monocultures en Indonésie; cinq millions au Brésil, quatre millions en Colombie... » (La Via Campesina 2008).

De même que les deux premières tendances, ce troisième courant reprend des instruments internationaux de

gouvernance semblables : droits de propriété (mais pas limité à la conception occidentale de propriété privée, incluant donc les régimes de propriété communale et communautaire), des normes environnementales, des consultations communautaires et des instruments de transparence tels que le FPIC. Ceci nous ramène encore une fois à notre discussion sur l'évolution du rôle de l'État, même si dans ce cas, il est clair que l'appel est pour une intervention étatique forte au nom des paysans pauvres. De plus, l'intervention est formulée de façon radicalement différente des deux premières tendances. La troisième tendance déploie les instruments internationaux de gouvernance afin de « dénoncer et opposer », arrêter et faire reculer l'accaparement des terres. Cette tendance est illustrée par la déclaration d'une « Alliance Mondiale Contre l'Accaparement des Terres » convenue par La Via Campesina et ses alliés au Mali en novembre 2011. Elle stipule entre autres que

« L'accaparement des terres est un phénomène mondial, initié par les élites locales et transnationales, les *aouvernements et les multinationales afin de contrôler* les ressources les plus précieuses du monde... [II] dépasse le traditionnel clivage Nord-Sud qui caractérise les structures impérialistes. L'accaparement des terres déplace et disloque les communautés, détruit les économies locales et les cultures ainsi que le tissu social. Il met en péril l'identité des communautés, qu'il s'agisse de paysans, d'éleveurs, de pêcheurs, de travailleurs, de peuples autochtones... Nos terres et nos identités ne sont ni à vendre, ni à louer... Il n'existe aucun moyen pour atténuer les impacts de ce modèle économique et des structures de pouvoir qui le défendent. Ceux qui osent se lever pour défendre leurs droits légitimes et la survie de leurs familles et communautés sont frappés, emprisonnés et assassinés... La lutte contre l'accaparement des terres est un combat contre le capitalisme... » (La Via Campesina 2012 : 21-22).

Cette troisième tendance est comme la première; c'est une perspective stratégique clamant que « ce n'est pas le type d'agriculture/de développement que nous voulons; une autre agriculture/un autre développement est possible ». Ainsi, en addition de son appel général à stopper et faire reculer l'accaparement des terres, il y a aussi la proposition d'une alternative, ce qui nous amène vers la plus populaire souveraineté alimentaire (voir Patel 2009 pour une présentation générale).

Les trois tendances sont des constructions analytiques plus ou moins stables, mais en revanche les principaux acteurs (étatiques ou non) et leurs positions politiques sont dynamiques et en constante évolution, souvent à cheval au cours du temps sur deux ou trois tendances en fonction de la configuration particulière du sujet précis et des alliances. C'est en partie en raison de la nature différenciée des acteurs

internationaux transnationaux clés, qui ne sont pas des entités monolithiques. Par exemple, il n'est pas très utile de penser la Banque Mondiale, la FAO ou le FIDA comme ayant une position unique sur accaparement mondial des terres. Des sous-groupes au sein de ces institutions peuvent graviter autour d'une tendance particulière, ou peuvent aussi mélanger différentes positions au fil du temps. Mais pour le moment, nous pensons que la Banque mondiale héberge probablement la plupart de ceux qui sont enclins à la tendance « réguler afin de faciliter », tandis que la Via Campesina et ses alliés proches campent dans la position « réguler en vue d'arrêter et faire reculer ». De nombreux groupes, ONG (comme Oxfam), donateurs, agences internationales de développement et organismes communautaires s'articulent autour de diverses nuances de « réguler pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités ». Encore une fois, rappelons-nous la position antérieure de l'IFPRI.

Ces trois tendances sont susceptibles de rivaliser les unes avec les autres dans leurs interprétations des principaux instruments de gouvernance internationale, c'est-à-dire comment les utiliser et à quelles fins. À certains égards cette rivalité est similaire à la compétition politique autour des négociations à l'OMC (Desmarais 2007) et les diverses positions sur la question alimentaire au sein des mouvements agraires (Holt-Gimenez et Shattuck 2011). Par exemple, les trois tendances identifient la consultation des communautés et les instruments de transparence (comme le FPIC) primordiaux - mais développent des interprétations et recommandations divergentes pour supporter leurs positions politiques. Ceci est lié à la manière dont ils perçoivent ce que devrait être le rôle de l'État. Les dynamiques derrière des interprétations divergentes sont intrinsèquement politiques et relationnelles; elles peuvent être davantage comprises du point de vue des interactions entre État et société (civile) et non à travers des lentilles techniques et administratives. Ainsi, il serait erroné de regarder les récentes Directives sur la Gouvernance Foncière du Comité onusien sur la Sécurité Alimentaire (CSA) comme un instrument de gouvernance perçu de manière uniforme et standard aux trois tendances. Comme expliqué par Franco (2008), une fois que des lois ou politiques ont été passées, elles ne s'interprètent ni se mettent en œuvre toutes seules. Ce sont les différentes interactions entre acteurs étatiques et non-étatiques qui détermineront comment les Directives sur la Gouvernance Foncière seront interprétées et mises en œuvre d'un cas à l'autre (voir McKeon 2013 et Seufert 2013 pour un examen initial de ce processus). Nous devrions alors voir dans un futur proche au moins trois versions des Directives et autres instruments internationaux de gouvernance (droits de la personne, transparence).

Les contestations politiques autour de l'application des Directives sur la Gouvernance Foncière seront en partie une extension de celles qui ont eu lieu durant les négociations. Les tensions étaient sous-tendues entre autres par le fossé idéologique derrière les trois tendances politiques discutées précédemment. Foodfirst Information and Action Network (FIAN) a été le coordinateur principal des OSC qui participaient aux négociations. Dans un communiqué, ils ont donné l'alarme et identifié une des sources fondamentales de tension :

« Avec le soutien du Canada, de l'Australie et du secteur privé, les Etats-Unis ont insisté que <u>la croissance</u> économique, le renforcement des marchés et des investissements sont absolument essentiels pour éradiquer la pauvreté. Ainsi, ils ont refusé – ou tenté d'affaiblir – toute politique au-delà des mécanismes de marché telles que la restitution, la redistribution et la mise en place de régulations garantissant la sécurité des droits de propriété [...] en faveur des peuples autochtones, des paysans, des pêcheurs, des femmes et des éleveurs nomades » (FIAN 2011, n.p., emphase ajoutée).

Il est vraisemblable que les négociations ont abouti à un consensus au « plus petit dénominateur commun » – non pas que les Directives soient faibles en soit, mais elles peuvent être sujettes à différentes interprétations. Au cours des négociations, les pays du BRICS supportaient les Directives. À nouveau, l'observation de FIAN est instructive :

« L'hostilité générale des États à se rappeler leurs obligations en matière de droits humains concernant la terre, les pêcheries et les forêts était particulièrement frappante. Craignant que les Directives ne créent de nouvelles obligations ou ne deviennent trop contraignantes, de nombreux gouvernements ont fait tout ce qu'ils ont pu pour affaiblir le langage et les recommandations des Directives. Pour les peuples autochtones cette attitude était réellement inquiétante car la première ébauche des Directives était bien en decà des droits reconnus dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (UNDRIP). Cela a pris plusieurs heures de négociations avec le Canada et les États-Unis pour obtenir leur accord d'incorporer dans le texte des Directives le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé tel que stipulé dans l'UNDRIP » (FIAN 2011, n.p.).

Il semble n'y avoir aucune contradiction interne majeure au sein du premier courant, excepté quelques rumeurs non vérifiées à propos de tensions parmi la Banque Mondiale entre ceux mettant l'accent sur l'aspect « investissement » et ceux privilégiant « la régulation » (probablement entre puristes néoclassiques et réformistes au sein des néo-institutionnalistes). Il y a cependant des dilemmes majeurs au sein de et entre la deuxième et troisième tendance. Comme mentionné

précédemment, la force de la deuxième tendance est sa préoccupation, à juste titre, de la situation « ici et maintenant » (expulsion des populations de leurs terres, transactions foncières douteuses, etc.). Ceci la place dans une bonne position politique tactique afin de manœuvrer dans l'espace politique international. Rien d'étonnant à ce qu'elle soit la tendance la plus populaire des trois parmi les acteurs (étatiques ou non) aux niveaux (inter)national et local. L'écueil potentiel est si/ lorsque cette tendance perd sa perspective stratégique, se retrouvant engagée d'une politique ou bataille tactique à une autre, que ce soit pour des transactions foncières particulières ou des instruments internationaux de gouvernance. Le meilleur scénario pour cette tendance politique est de gagner un grand nombre de batailles tactiques - cas locaux ou instruments et processus de gouvernance spécifiques - même si au bout cela implique de perdre le combat concernant le paradigme du développement.

Les deux premières tendances partagent plusieurs caractéristiques communes. En regardant de plus près la proposition de la Banque Mondiale sur la gouvernance des transactions foncières à grande échelle et le rôle des acteurs clés, on peut réaliser qu'elle est formulée d'une manière générique à laquelle peuvent s'identifier à la fois les tendances « réguler afin de faciliter » et « réguler pour mitiger/maximiser » :

« Les investisseurs responsables intéressés par la viabilité à long terme de leurs investissements réalisent qu'adhérer à un set de principes de bases va de leur intérêt; beaucoup se sont déjà engagés à le faire dans différentes initiatives, dont celles possédant une structure institutionnelle associant société civile et qouvernements.

La société civile et les autorités locales peuvent construire des liens cruciaux avec les communautés locales, et ce de trois manières : informer les communautés à propos de l'exercice effectif de leurs droits; assister dans la conception, négociation, mise en œuvre et suivi des projets d'investissements quand nécessaire; et agir comme garde-fou pour évaluer les projets, diffuser les résultats – ce faisant tenant gouvernements et investisseurs responsables – et contribuer aux stratégies du pays.

Les organisations internationales peuvent faire plus pour supporter les pays dans la maximisation des opportunités et la minimalisation des risques... Premièrement, elles peuvent assister les pays pour intégrer leurs informations et analyses à propos des acquisitions à grande échelle dans leurs stratégies nationales. Deuxièmement, elles peuvent offrir un appui financier et technique pour renforcer les capacités. Troisièmement, elles peuvent épauler la

convergence de toutes les parties intéressées autour de principes d'agro-investissement responsables pour tous, qui peuvent être mis en œuvre et surveillés. Quatrièmement, elles peuvent aider à établir et maintenir des mécanismes basés sur les expériences et leçons des initiatives multipartites existantes, disséminant l'information et les bonnes pratiques concernant la gestion des acquisitions foncières » (World Bank 2010 : xliv).

La première tendance (logistiquement supérieure) et la deuxième (la plus populaire) sont objectivement alliées. Les deux tendent à mettre l'accent sur les guestions *procédurales* et leur gouvernance adéquate. Ceci peut s'observer dans les larges coalitions ou initiatives où les acteurs clés des deux tendances sont présents telle que l'International Land Coalition (ILC). C'est une coalition composée d'institutions financières internationales (Banque Mondiale, FIDA), d'institutions intergouvernementales (FAO), de donneurs (Oxfam) et d'ONG comme La Coalition des ONG Asiatiques (ANGOC). L'ILC est financée par des agences multilatérales (Banque Mondiale) ou bilatérales, avec son secrétariat financé et hébergé par la FIDA à Rome (voir Borras et Franco 2009 pour une présentation générale). La déclaration dite de Tirana de l'ILC, par exemple, définit essentiellement l'accaparement des terres d'après des questions procédurales :

« Nous dénonçons l'accaparement des terres à grande échelle... que nous définissons comme des acquisitions ou concessions présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : (i) une violation des droits humains, particulièrement les droits égaux des femmes; (ii) qui ne reposent pas sur un consentement libre, préalable et éclairé des usagers affectés; (iii) qui ne reposent pas sur une évaluation minutieuse, ou ne tiennent pas compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux, y compris sur les aspects du genre; (iv) qui ne font pas l'objet de procédures transparentes définissant des engagements clairs et contraignants en ce qui concerne les activités, l'emploi et le partage des bénéfice, et; (v) qui ne reposent pas sur une planification démocratique effective, une supervision indépendante et une participation significative » (ILC 2011 : 2).

Ceci, sans aucun doute, n'est pas significativement différent des « principes pour un investissement responsable dans l'agriculture » (PRAI) mis de l'avant par la Banque Mondiale, ou le Code de Conduite initialement proposé par l'IFPRI. Si ce type d'instruments internationaux de gouvernances continue à être l'objectif principal de cette alliance dominante, on peut raisonnablement supposer que l'accaparement contemporain des terres va continuer, mais que la *manière* dont les transactions foncières sont conclues peut changer : d'opaques

et non-consultatives à transparentes et consultatives – mais toujours un accaparement des terres dans le fond.

Pendant ce temps, la force de la tendance « stopper et faire reculer » est son ferme engagement envers les questions stratégiques, traitant la problématique comme part d'une divergence des modèles de développement et enracinée dans une position anti-capitaliste marquée. Elle se tient à distance de recommandations trop centrées sur les procédures pour mettre l'emphase sur la nature et la signification des transactions foncières. Elle se concentre sur expliquer pourquoi l'accaparement des terres, pourquoi l'opposer et pourquoi il est important de penser à une alternative stratégique. La limitation sérieuse de cette tendance semble être son faible positionnement politique tactique. Elle est relativement moins concernée et engagée que la seconde tendance dans les problèmes tactiques (cas locaux ou instruments de gouvernance). Par exemple, elle paraît silencieuse sur les enjeux tactiques autour des normes de travail dans les plantations, ce qui peut se comprendre étant donné qu'elle centre son analyse du problème et proposition d'alternatives sur la petite agriculture. Elle semble aussi mitigée envers les questions liées aux instruments internationaux de gouvernance, tels que ceux de la transparence. Ces problématiques (normes de travail, instruments de transparence) sont d'importants mécanismes pour des campagnes ou mobilisations de masse tactiques. Faire défaut à ces enjeux va vraisemblablement résulter dans des campagnes internationales moins vives pour arrêter et faire reculer l'accaparement des terres : ces dernières ont besoin de victoires ou focales tactiques pour agiter, mobiliser et soutenir la participation des masses. Des campagnes de nature très stratégiques, principalement couchées en termes et formulations générales peuvent, au mieux, amener la question sur les agendas officiels ou occasionnellement aux actualités - mais sont peu probables d'aboutir à des réformes substantielles (voir Keck et Sikkink, 1998 : 201).

Un dilemme dans le contexte de la gouvernance mondiale est ainsi si la tendance « réguler pour mitiger » demeure relativement populaire et influente, mais de manière générale tactique dans son travail, tandis que la tendance « réguler en vue d'arrêter et faire reculer » persiste à être logistiquement faible (les moins financés parmi tous les groupes faisant campagne contre l'accaparement) et politiquement relativement isolée avec des campagnes stratégiques sans beaucoup d'aspects tactiques - alors, assumant l'alliance objective entre les deux premières tendances, nous sommes sûrement amenés à voir l'accaparement des terres se poursuivre et être légitimé dans l'établissement mondial des règles, avec seulement des changements éventuels dans la manière dont il est conduit. Une structure transnationale de gouvernance, ou un travail transnational de recommandation politique qui aspirent à des changements substantiels et procéduraux dans

les investissements fonciers à grande échelle ne sont possibles qu'en combinant – et combinant bien – enjeux stratégiques et tactiques avec cadres généraux et manœuvres politiques. *Ceci signifie une alliance, objective ou autre, entre les acteurs clés de la seconde et troisième tendance.* Des tensions et conflits sont susceptibles de marquer une telle alliance en raison de leurs différentes histoires, bases sociales, vues idéologiques et perspectives politiques.

Remarques finales

Il y a eu récemment d'importants changements dans l'économie politique mondiale de l'agriculture et de l'environnement. Cette transformation a partiellement entraîné la montée de nouveaux acteurs internationaux ainsi que de nouvelles alliances entre ces derniers – à savoir les pays du BRICS, certains PRI et les États du Golfe, l'essor des cultures et produits flexibles et enfin le repositionnement de l'État central comme acteur clé du processus de développement. Ceci a des implications sur la gouvernance (inter)nationale de l'accaparement des terres. À travers ce document nous avons identifié les nouveaux enjeux concernant la gouvernance de l'accaparement, bien que de façon très préliminaire.

Il y a un certain nombre de points importants que nous avons soulignés concernant le changement de contexte. Tout d'abord, un changement de régime, relativement fluide, d'un régime agro-alimentaire ancré en Atlantique du Nord vers un régime davantage polycentrique où les règles, l'établissement des règles et ceux responsables de leur élaboration sont contestés et remaniés. Deuxièmement, l'effacement des frontières entre les secteurs de l'alimentation humaine et animale, l'énergie, les stratégies d'atténuation des changements climatiques, de la finance et des complexes industriels/commerciaux - et le subséquent effacement des frontières de la gouvernance sectorielle entraîne, entre autres, la complexification du terrain pour les mouvements sociaux et les militants de la société civile. Troisièmement, il y a la complexification de la gouvernance mondiale en termes de domaine de compétence et de niveau d'intervention dans le contexte du repositionnement de l'Etat central comme un acteur clé dans l'accaparement des terres en cours. Ceci est d'autant plus compliqué en raison de la double tâche contradictoire de l'état central de faciliter l'accumulation du capital tout en maintenant un niveau minimum de légitimité politique. Ceci devient doublement confus dans le cas de pays comme le Brésil et l'Argentine qui sont à la fois terres d'origine et de destination des accapareurs. À quoi ressembleront les instruments internationaux de gouvernance visant à affronter l'accaparement des terres lorsque ce dernier frappera le terrain politique national de la gouvernance? C'est l'une des principales questions empiriques qui doivent être résolues dans le futur.

Les récentes transformations agraires globales qui façonnent et sont remodelées par l'accaparement mondial des terres ont abouti à l'émergence d'interprétations divergentes quant à la signification de ces changements dynamiques, ce qui rend le terrain déjà complexe de la gouvernance mondiale autour de l'accaparement des terres encore plus compliqué. Ce que nous avons en ce moment et ce à quoi nous sommes susceptibles d'assister dans le futur est une contestation politique tripartite en vue de contrôler le caractère, les paramètres et la trajectoire du discours, ainsi que les instruments et la pratique de cette gouvernance. Cette lutte est entre trois tendances, à savoir« réguler afin de faciliter », « réguler pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les opportunités » et « réguler en vue d'arrêter et faire reculer » l'accaparement des terres. Chaque tendance a sa propre perspective et interprétation des politiques et des instruments de gouvernance transnationale. Ainsi, les Directives sur la Gouvernance Foncière adoptées récemment et les instruments de gouvernance globale tels que les mécanismes de transparence et dispositifs relatifs aux droits humains (voir, par exemple, De Schutter 2011, Monsalve 2013, Edelman et Carwil 2011) deviendront à la fois les objets et les lieux de cette contestation politique tripartite. Ce n'est donc pas en raison de leur forme technique et administrative que les instruments de gouvernance sont essentiels étant donné que tout le monde approuve la transparence, la consultation, la responsabilisation et les Directives sur la Gouvernance Foncière. Les points les plus cruciaux sont intrinsèquement politiques, c'est-à-dire l'interprétation même de la signification de la transformation en instruments autoritaires des mécanismes (inter)nationaux de gouvernance s'attaquant au problème de l'accaparement des terres. Par conséquent, leur mise en œuvre sera un processus encore plus contesté et une arène importante de lutte, davantage que n'a été leurs négociations.

Il reste encore à voir si les mouvements agraires (trans) nationaux et leurs alliés seront en mesure de mobiliser, de se connecter avec les communautés frappées par l'accaparement des terres ainsi que de (ré)interpréter et d'influencer

la direction de la mise en œuvre des Directives sur la Gouvernance Foncière, de même que l'utilisation de divers autres instruments de gouvernance mondiale. Ceci dépendra en partie de la manière dont - et avec quelle efficacité - ils sont capables de (re)formuler leurs actions politiques autour de l'accaparement des terres. Cette reformulation aurait besoin de parer une certaine déconnexion qui existe entre l'évolution du contexte et les termes généraux des campagnes qui aspirent à influencer l'ensemble de la gouvernance mondiale de l'accaparement des terres. Par exemple, les campagnes autour de l'huile de palme et l'accaparement des terres restent articulées autour des biocarburants - une élaboration politiquement faible compte tenu de l'émergence des cultures flexibles. Les biocarburants comme termes généraux doivent donc être réévalués de façon critique. De même, la réforme agraire, en tant que mécanisme national de gouvernance, demeure une des principales demandes formulées en réponse à l'accaparement des terres, en dépit du fait que : (i) de nombreux accaparements visent des terres qui ont été auparavant redistribuées aux petits agriculteurs par le biais des réformes agraires, et (ii) que l'accaparement se produit souvent sur les terres des peuples autochtones dont la demande historique n'a jamais été la réforme agraire. Ainsi, la réforme agraire en tant que formulation principale a aussi besoin d'être réévaluée (voir Borras et Franco 2012 pour une première discussion à ce sujet). Pendant ce temps, de nombreuses campagnes internationales restent étroitement axées sur les principales cibles classiques (par exemple, les TNC et gouvernements de l'Atlantique Nord) malgré le caractère plus polycentrique du régime agro-alimentaire en émergence. Intégrer les BRICS et les PRI en tant que cibles des campagnes – une première étape cruciale vers la réalisation de campagnes de sensibilisation plus efficaces au sein de ce nouveau contexte politique et économique global - est donc un autre défi difficile à relever pour les mouvements (trans) nationaux des droits agraires, environnementaux et humains. Chacune de ces tâches aura besoin d'attention si les mouvements veulent augmenter efficacement leur influence dans la gouvernance mondiale concernant l'accaparement des terres.

Références

Akram-Lodhi, 2012. Contextualising land grabbing: contemporary land deals, the global subsistence crisis and the world food system. *Canadian Journal of Development Studies*, 33(2); 119-142.

Borras, Saturnino Jr. y Jennifer C. Franco 2012. A 'land sovereignty' alternative? Towards a people's (counter)enclosure campaign. Agrarian Justice Discussion Paper July 2012. Amsterdam: Transnational Institute.

Borras, S., J. Franco, S. Gómez, C. Kay y M. Spoor, 2012. Land grabbing in Latin America and the Caribbean. *Journal of Peasant Studies* 39(3-4): 845-872.

Borras, S., S. Gomez, C. Kay y J. Wilkinson. 2012. Land grabbing and global capitalist accumulation: key features in Latin America. *Canadian Journal of Development Studies*, 33(4).

Borras, S. Jr. y J.C. Franco. 2010. From Threat to Opportunity? Problems with the Idea of a 'Code of Conduct' for Land-Grabbing. *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 13(2), 507-523.

Borras, Saturnino Jr., Marc Edelman y Cristobal Kay, eds. 2008. *Transnational Agrarian Movements Confronting Globalization*. Oxford: Wiley-Blackwell.

Cotula, L. 2011 Land deals in Africa: What is in the contracts? IIED (International Institute for Environment and Development), Available on http://pubs.iied.org/pdfs/12568IIED.pdf [accesada el 26 de junio de 2012]

Cotula, L. 2012. The international political economy of the global land rush: A critical appraisal of trends, scale, geography and drivers. *Journal of Peasant Studies*, 39(3&4).

De Schutter, O. 2011. How not to think of land-grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland. *Journal of Peasant Studies* 38 (2), 249-279.

Deininger, K. 2011. Challenges posed by the new wave of farmland investment. *Journal of Peasant Studies*, 38(2), 217-247.

Desmarais, Annette (2007). *La Via Campesina: Globalization and the Power of Peasants*. Halifax: Fernwood; Londres: Pluto.

Edelman, Marc y James Carwil 2011. Peasants' rights and the UN system: quixotic struggle? Or emancipatory idea whose time has come? Journal of Peasant Studies, 39(1): 81-108.

Fairhead, J., M. Leach e I. Scoones, eds. 2012. *Green Grabbing:* A New Appropriation of Nature? Special Issue, The Journal of Peasant Studies, 39(2).

FAO (2012). Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security Rome: FAO. Disponibles en http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nr/land_tenure/pdf/VG_Final_May_2012.pdf, [accesada el 26 de junio de 2012]

FAOSTAT 2012. FAO Statistics (FAOSTAT) – www.faostat.org. Accesada entre el 15 de marzo y el 15 de abril de 2012.

FAO (2008). 'Biofuels: Prospects, Risks and Opportunities'. Roma: FAO

FIAN 2011. 'Negotiations of the Voluntary Guidelines to continue in October: civil society will have to redouble efforts'. Heidelberg: FIAN. www.fian.org, accessada el 31 de octubre de 2012.

Fox, Jonathan 1993. *The Politics of Food in Mexico: State Power and Social Mobilization*. Ithaca: Cornell University Press.

Franco, J. 2008 Peripheral Justice? Rethinking Justice Sector Reform in the Philippines *World Development*, 36 (10):1858-1873

Franco, Jennifer, Les Levidow, David Fig, Lucia Goldfarb, Mireille Hönicke y Maria Luisa Mendonca 2010. Assumptions in the European Union biofuels policy: frictions with experiences in Germany, Brazil and Mozambique. Journal of Peasant Studies 37(4): 661-698.

Friedmann, H. y P. McMichael. 1989. Agriculture and the state system: the rise and fall of national agricultures, 1870 to the present. *Sociologia Ruralis*, 29(2), 93–117.

Galeano, Luis 2012. Paraguay and the Expansion of the Brazilian and Argentinian Agribusiness Frontiers. *Canadian Journal of Development Studies*, 33 (4).

Grajales, Jacobo (2011). The rifle and the title: paramilitary violence, land grab and land control in Colombia, *Journal of Peasant Studies*, 38 (4): 771-792

Holt-Gimenez, Eric y Annie Shattuck 2011. Food crises, food regimes and food movements: rumblings of reform or tides of transformation? *Journal of Peasant Studies*, 38(1): 109-44

ILC 2011a. Land rights and the rush for land. Roma: ILC (report's authors: Ward Anseeuw, Liz Alden Wily, Lorenzo Cotula and Michael Taylor).

ILC 2011b. Tirana Declaration. http://www.landcoalition.org/about-us/aom2011/tirana-declaration, accesada el 31 de octubre de 2012.

Kay, Sylvia y Jennifer C. Franco 2012. The Global Water Grab: A Primer. Amsterdam: Transnational Institute (TNI).

Keck, Margaret y Kathryn Sikkink (1998). *Activists beyond borders*. Ithaca: Cornell University Press.

Kroger, Markus (2012) Global Tree Plantation Expansion: a review. *ICAS Review Paper Series No. 3.* The Hague: Initiatives in Critical Agrarian Studies/International Institute of Social Studies.

Kunnemann, Rolf y Sofia Monsalve 2013. International human rights and governing land grabbing: a view from global civil society. *Globalizations*.

Lee, Sukyeung y Anders Riel Muller 2012. South Korean External Strategy Qualms: Analysis of Korean Overseas Agricultural Investment within the Global Food System. A paper presented at the Global Land Grabbing II conference at Cornell University organized by the Land Deal Politics Initiative (LDPI).

Margulis, Matias y Tony Porter 2013. Governing the global land grab: multipolarity, ideas and complexity in transnational governance. *Globalizations*.

McCarthy, JF 2010. Processes of inclusion and adverse incorporation: oil palm and agrarian change in Sumatra, Indonesia, *Journal of Peasant Studies*, 37(4):821 - 850

McKeon, Nora 2013. 'One does not sell the land upon which the people walk': land grabbing, transnational rural social movements and global governance. *Globalizations*.

McKeon, Nora 2010. *The United Nations and Civil Society*. Londres: Zed.

McMichael, P. 2009. A food regime genealogy. *Journal of Peasant Studies*, 36(1), 139-169.

McMichael, P. 2012. The land grab and corporate food regime restructuring. *Journal of Peasant Studies*, 39(3&4): 681-701.

Mehta, Lyla, Gert van Veldwisch y Jennifer C. Franco 2012. Water grabbing: editorial introduction'. *Water Alternatives* special issue, junio 2012.

Monsalve, Sofia, guest editor. Forthcoming 2013. Grassroots Voices: The human rights framework in contemporary agrarians struggles. *Journal of Peasant Studies*, próximamente (2013).

Murmis, Miguel y María Rosa Murmis, 2012. Land concentration and foreign land ownership in Argentina in the context of Global Land Grabbing. *Canadian Journal of Development Studies*, 33(4).

Oxfam 2012. Our lands, our lives: time out on the global land rush. Oxford: Oxfam International.

Oxfam 2011. Land and power: the growing scandal surrounding the new wave of investments in land. Oxford: Oxfam-International.

Patel, R. 2009. Food Sovereignty. *Journal of Peasant Studies*, Vol. 36 No. 3 pp. 663-706

Perrone, Nicholas Marcelo 2013. Restrictions to foreign acquisitions of agricultural land in Argentina and Brazil. *Globalizations*.

Peluso, Nancy y Christian Lund, guest editors, 2011. New frontiers of land control. *Journal of Peasant Studies*, 38(4), special issue.

Sawyer, S y T. Gomez 2008. Transnational Governmentality and Resource Extraction. En Sawyer, S y T. Gomez 2008 (eds.) *The Politics of Resource Extraction: Indigenous Peoples, Multinational Corporations and the State.* United Kingdom: Palgrave.

Sauer, Sergio y Sergio Leite Pereira, 2012. Agrarian structure, foreign investments on land, and land price in Brazil. *Journal of Peasant Studies*, 39(3-4): 873-898.

Scott, James (1998) Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed. New Haven: Yale University Press.

Seufert, Philip 2013. The FAO Voluntary Guidelines on the responsable governance of tenure of land, fisheries and forests. *Globalizations*.

Urioste, Miguel 2012. Concentration and 'foreignization' of land in Bolivia. *Canadian Journal of Development Studies*, 33 (4).

Vermeulen, Sonja y Lorenzo Cotula 2010. Over the heads of the local people: consultation, consent and recompense in large-scale land deals for biofuels in Africa. *Journal of Peasant Studies* 37(4): 899-916.

Via Campesina. 2012. La Via Campesina Notebook No. 3: International Conference of Peasant and Farmers: Sop Land Grabbing! Jakarta: La Via Campesina, 26 pp. Abril 2012.

Via Campesina (2008). 'Small farmers feed the world Industrial agrofuels fuel hunger and poverty'. A Media release, 24 de junio de 2008, Yakarta.

Visser, Oane y Max Spoor 2011. Land grabbing in post-Soviet Eurasia: the world's agricultural land reserves at stake. *Journal of Peasant Studies* 38(2): 299-323.

Von Braun, Joachem y Ruth Meinzen-Dick, 2009. "'Land Grabbing' by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities." IFPRI Policy Brief 13, April 2009. Washington DC: IFPRI.

White, Ben, Saturnino M. Borras Jr., Ruth Hall, Ian Scoones y Wendy Wolford, 2012. The new enclosures: critical perspectives on corporate land deals. *Journal of Peasant Studies*, 39(3&4).

White, B. y A. Dasgupta. 2010. Agrofuels capitalism: a view from political economy. *Journal of Peasant Studies*, 37 (4), 593-607.

Wilkinson, John, Bastiaan Reydon, y Alberto di Sabbato 2012. Concentration and foreign ownership of land in Brazil in the context of global land grabbing phenomenon. *Canadian Journal of Development Studies*, 33 (4)

Woertz, Eckart 2013. The governance of Gulf Agro-investments. *Globalizations*.

Woods, Kevin. 2011. Ceasefire Capitalism: military–private partnerships, resource concessions and military–state building in the Burma–China borderlands *Journal of Peasant Studies*, 38(4): 747-770

Woodhouse, P. 2012. New investment, old challenges: land deals and the water constraint in African agriculture. *Journal of Peasant Studies*, 39(3&4): 777-794.

World Bank. 2010. Rising Global Interest in Farmland: Can it yield sustainable and equitable results? Washington DC: World Bank.

PROGRAMME JUSTICE AGRAIRS

Ces dernières années, divers acteurs, allant de grandes multinationales domestiques et étrangères à des instances financières en passant par des gouvernements, ont initié une ruée mondiale à large échelle vers les terres agricoles, principalement dans les pays du Sud mais aussi ailleurs. Cette ruée a lieu au nom de projets industriels et agro-industriels à grande échelle qui sont souvent présentés comme un investissement à grande échelle favorable au développement rural. Toutefois, au lieu de constituer un investissement bénéficiant à la majorité des populations rurales, en particulier aux plus pauvres et aux plus vulnérables, ce processus constitue une nouvelle vague d'« accaparement » de terre et d'eau. Il s'agit d'un phénomène mondial par lequel l'accès, l'utilisation et le droit à la terre et à d'autres ressources naturelles étroitement liées associées passent sous le contrôle d'entreprises et/ou de capitaux à grande échelle, générant une cascade d'impacts négatifs sur la vie des populations rurales, et sur l'écologie sur les systèmes écologiques, les droits humains et la sécurité alimentaire locale.

Dans ce contexte, TNI vise à contribuer au renforcement des campagnes par les mouvements sociaux agraires afin de les rendre plus efficaces dans leur résistance contre l'accaparement des terres et de l'eau ainsi que dans le développement et la promotion d'alternatives telles que lae souveraineté alimentaire, foncière, sur l'eau, et les systèmes agricoles agro-écologiques.







Publié par le Transnational Institute

Fondé en 1974, le **Transnational Institute** est un réseau international d'experts et d'activistes engagés à analyser de façon critique les problèmes d'aujourd'hui et de demain au niveau mondial. TNI vise à fournir un soutien intellectuel aux mouvements qui cherchent à orienter le monde dans une direction démocratique, équitable et durable d'un point de vue environnemental.

www.tni.org

Merci d'adresser vos demandes d'informations, suggestions, commentaires ou autres questions à : agrarianjustice@tni.org